

INSTRUMENT DE DÉLÉGATION

Vous trouverez à l'annexe B la liste des cadres, par poste, auxquels la secrétaire d'État aux Affaires extérieures a délégué les pouvoirs qui lui sont conférés par la Loi.

APPELS DEVANT LA COUR FÉDÉRALE

Il n'y a aucun appel en instance devant la Cour fédérale.